

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES  
COMMUNE DE VIEUX-CONDE



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023 – 18H00 / HOTEL DE VILLE**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**

**Présidence de : David BUSTIN**

**Secrétaire de séance : Olivier KROCZYNSKI**

**Présents :** M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M. SIMON Didier, Mme DELCOURT Fabienne, M. SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, Mme DI BELLO Christine, M. FORTE Serge, Mme SEMAILLE Virginie, M. SIDER Joel, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, Mme BOUHEZILA Malika, Mme REAL-MULETTE Carine, M. ANDRE Jimmy, M. KROCZYNSKI Olivier, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, M. SCARAMUZZINO Pierre, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

**Excusés :** Mme BERLINET Nicole (procuration à M. BUSTIN David), Mme MRABET Nathalie (procuration à Mme DELCOURT Fabienne) M. ARBOUCHE Mohamed (procuration à M. SIDER Joel), M. PETITJEAN Mickael (procuration à M. SIMON Didier), Mme ROSART Anne-Sophie (procuration à M. SZYMANIAK Richard), M. CLIMPONT Romuald (procuration à Mme DI CRISTINA Caroline), Mme LELONG Christelle (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), Mme LEMOINE Marie-France (procuration à M. LATAWIEC Michel).

**1 - Direction Administration Générale**

**➤ Adoption du procès-verbal du jeudi 14 septembre**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix

Exprimés : 33 / votes pour : 33 – votes contre : 0 – abstention : 0

- D'APPROUVER le procès-verbal

**➤ Compte-Rendu de décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix

Exprimés : 33 / votes pour : 33 – votes contre : 0 – abstention : 0

- D'APPROUVER le Compte-Rendu de décisions

➤ **D2023\_109 Remplacement d'un délégué titulaire à la commission de contrôle analogue de la SPL du centre aquatique Dragon d'Eau de Saint Amand les Eaux**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix

Exprimés : 33 / votes pour : 33 – votes contre : 0 – abstention : 0

- **D'APPROUVER** le remplacement de Mme Pauline SIMON par M. Olivier KROCZYNSKI comme délégué titulaire au sein de la commission de contrôle analogue de la SPL du centre aquatique Dragon d'Eau de Saint Amand les Eaux

➤ **D2023\_110 Remplacement d'un délégué suppléant au sein du Conseil d'Administration du collège Jean Jaurès de VIEUX-CONDE**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des voix :

Exprimés : 33 / votes pour : 25 – votes contre : 8 – abstention : 0

- **D'APPROUVER** le remplacement de Mme Pauline SIMON par M. Olivier KROCZYNSKI comme délégué suppléant au sein du Conseil d'Administration du collège Jean Jaurès.

➤ **D2023\_111 : Tarif carte de transport aux personnes âgées de 65 ans et plus**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix

Exprimés : 33 / votes pour : 33 – votes contre : 0 – abstention : 0

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la prise en charge d'un montant de 40.00 € pour chaque bénéficiaire sollicitant un « Pass Sénior ».

➤ **D2023\_112 : Cadeaux offerts lors d'évènements personnels des administrés Vieux-Condéens (mariage, Pacs, naissance, adoption, baptême républicain)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

Exprimés : 33 / votes pour : 33 – votes contre : 0 – abstention : 0

- **D'EMETTRE** un avis favorable à l'octroi des cadeaux offerts lors d'évènements personnels des administrés Vieux-Condéens

2 - Police Municipale

➤ **D2023\_113 Convention de mise à disposition d'un cinémomètre entre la commune de Vieux-Condé et la commune d'Hergnies.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

Exprimés : 33 / votes pour : 33 – votes contre : 0 – abstention : 0

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur la mise à disposition d'un cinémomètre appartenant à la ville de VIEUX-CONDE à la ville d'HERGNIES
- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition d'un cinémomètre à la ville d'HERGNIES
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer ladite convention et tous les autres documents y afférents

### 3 - Direction des Finances

#### ➤ D2023\_114 Décision modificative 2023 -2, budget principal

Le Conseil Municipal décide à la majorité des voix

Exprimés : 33 / votes pour : 25 – votes contre : 8 – abstention : 0

- **DE VOTER** la décision modificative 2023 -2.

#### ➤ D2023\_115 : Actualisation de 2 autorisations de programme et crédits de paiement

Le Conseil Municipal décide à la majorité des voix

Exprimés : 33 / votes pour : 25 – votes contre : 8 – abstention : 0

- **D'ACTUALISER** et **VALIDER** les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) comme présentées ci-dessus.

#### ➤ D2023\_116 : Ouverture de crédits d'investissement 2024

Le Conseil Municipal décide à la majorité des voix

Exprimés : 33 / votes pour : 25 – votes contre : 8 – abstention : 0

- **D'AUTORISER** ces ouvertures de crédits.

#### ➤ D2023\_117 Admission en non-valeur de titres de recettes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix

Exprimés : 33 / votes pour : 33 – votes contre : 0 – abstention : 0

- **DE DECIDER** l'admission en non-valeur de ces titres d'un montant de 996.59 €.

#### ➤ D2023\_118 Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 pour le budget principal de la Ville de Vieux-Condé et son budget annexe « Lotissement Boucaut ».

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix

Exprimés : 33 / votes pour : 33 – votes contre : 0 – abstention : 0

- **D'AUTORISER** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la Ville de Vieux-Condé et son budget annexe « Lotissement Boucaut », à compter du 1er janvier 2024.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

➤ **D2023\_119 Conditions d'amortissement des immobilisations dans le cadre de la nomenclature comptable M57, à compter du 01/01/2024.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix

Exprimés : 33 / votes pour : 33 – votes contre : 0 – abstention : 0

- **D'APPROUVER** l'intégralité de la politique d'amortissement proposée ci-dessus comprenant notamment :
  - les dérogations à la règle du prorata temporis à compter du 01/01/2024,
  - les modalités de reprise des subventions ou des fonds d'investissement reçus ,
  - les modalités d'amortissement présentées dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération,
  - les modalités applicables concernant les amortissements par composant.
- **DE PRENDRE ACTE** que ces dispositions s'appliqueront aux immobilisations comptabilisées à compter du 01/01/2024, sans rétroactivité, sur le budget principal de la ville et son budget annexe Lotissement
- **DE RAPPELER** que tout plan d'amortissement commencé avant le 31/12/2023 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies et suivant la norme M14
- **D'APPROUVER** l'apurement des biens tel que présenté ci-avant

➤ **D2023\_120 Rattachement des charges et des produits**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix

Exprimés : 33 / votes pour : 33 – votes contre : 0 – abstention : 0

- **DE FIXER** à 300 € TTC le seuil en dessous duquel le rattachement des charges et produits à l'exercice ne sera pas effectué, hors Intérêts Courus Non Echus (I.C.N.E.).

➤ **D2023\_121 Provisions pour créances douteuses à partir du 01/01/2024 - Budget Principal de la Ville**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix

Exprimés : 33 / votes pour : 33 – votes contre : 0 – abstention : 0

- **D'ADOPTER** : pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2024 pour le budget Principal de la Ville, la méthode proposée, prenant en compte

l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation applicable de la manière suivante :

**Exercice de prise en charge de la créance** : Taux de dépréciation : N : 0 %, N-1 : 0 %, N-2 : 25 %, N-3 : 50 %, N-4 75% et antérieur : 100%.

➤ **D2023\_122 Adoption du Règlement Budgétaire et Financier pour le budget principal de la ville et le budget annexe « Lotissement Boucaut »**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix

Exprimés : 33 / votes pour : 33 – votes contre : 0 – abstention : 0

- **D'ADOPTER** le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) tel qu'annexé à la présente délibération, pour le budget principal de la ville et son budget annexe « Lotissement Boucaut », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

➤ **D2023\_123 Avance sur subvention - CCAS – année 2024**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix

Exprimés : 33 / votes pour : 33 – votes contre : 0 – abstention : 0

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la proposition susmentionnée.

4 - Direction des Ressources Humaines

➤ **D2023\_124 Réactualisation des critères d'appréciation de la manière de servir dans le cadre de l'entretien professionnel**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des voix

Exprimés : 33 / votes pour : 25 – votes contre : 0 – abstention : 8

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur les nouveaux critères d'appréciation de l'entretien professionnel.

➤ **D2023\_125 Recours à un vacataire au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix

Exprimés : 33 / votes pour : 33 – votes contre : 0 – abstention : 0

- **D'AUTORISER** M. le Maire à recruter un vacataire pour une durée de 30 heures d'intervention par an.
- **DE FIXER** la rémunération de chaque vacation : sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 30.00 €.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### ➤ D2023\_126 Modification du tableau des effectifs de la filière animation au 01/01/2024

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix

Exprimés : 33 / votes pour : 33 – votes contre : 0 – abstention : 0

- **De créer au 01/01/2024, les postes suivants :**
  - 2 postes d'adjoints d'animation à temps non complet (9/35<sup>ème</sup>)
  - 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet
- **De supprimer au 01/01/2024, les postes suivants :**
  - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (24/35<sup>ème</sup>)

Par conséquent le tableau des effectifs dans la filière animation sera comme suit au 01/01/2024 :

- 2 postes d'animateurs principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- 2 postes d'animateurs à temps complet.
- 2 postes d'adjoints d'animation principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- 3 postes d'adjoints d'animation principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- 7 postes d'adjoints d'animation à temps complet.
- 11 postes d'adjoints d'animation à temps non complet (24/35<sup>ème</sup>).
- 5 postes d'adjoints d'animation à temps non complet (22/35<sup>ème</sup>).
- 2 postes d'adjoints d'animation à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>).
- 27 postes d'adjoints d'animation à temps non complet (9/35<sup>ème</sup>).

#### ➤ D2023\_127 Remboursement aux agents des aides accordées par le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix

Exprimés : 33 / votes pour : 33 – votes contre : 0 – abstention : 0

- **DE DONNER** son accord sur le remboursement aux agents concernés des sommes qu'ils auront engagées dans la limite attribuée par le FIPHFP et perçue par la Ville.

## 5 - Direction des services techniques

- **D2023\_128 Cession de l'immeuble mixte à usage de commerce et d'habitation situé au 115, place de la République.**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des voix

Exprimés : 33 / votes pour : 25 – votes contre : 0 – abstention : 8

- **D'AUTORISER** la vente de l'immeuble mixte à usage de commerce et d'habitation situé au 115, place de la République, cadastré section AT parcelle n°249 d'une superficie de 125 m<sup>2</sup>, au prix de 112 500 € à la société civile immobilière : AUKA, 241, route de Bonsecours, 59163 CONDE SUR L'ESCAUT - SIRET : 798 107 082 00017 représentée par M. ABBAD Kamal, le gérant.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous documents et l'acte authentique qui sera dressé en l'étude de Maître DELDICQUE, Notaire situé 10, place Verte à Condé-sur-l'Escaut (59163) désigné pour établir l'acte de vente, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

- **D2023\_129 Dispositif de lutte contre l'indécence des logements – Convention de prestation de service pour lutter contre l'indécence des logements entre la CAVM et la Ville de Vieux Condé.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix

Exprimés : 33 / votes pour : 33 – votes contre : 0 – abstention : 0

- **D'APPROUVER** la convention de prestation de service entre la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole et la ville de Vieux-Condé pour les contrôles des logements dans le cadre de la lutte contre l'habitat indécemment sur la commune
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents y afférents

## 6 – Direction du service Jeunesse, éducation et de la vie sociale

- **D2023\_130 Organisation d'un stage BAFA formation générale en partenariat avec l'association Léo Lagrange Nord Ile de France.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix

Exprimés : 33 / votes pour : 33 – votes contre : 0 – abstention : 0

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur l'organisation de ce partenariat entre la ville de Vieux-Condé et l'association Léo Lagrange selon les conditions citées dans la convention annexée.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention avec Léo Lagrange Nord Ile de France ainsi que tous les documents y afférents.

## 7 - Direction de l'animation du territoire

### ➤ D2023\_131 Gratifications aux musiciens titulaires de distinctions d'ancienneté

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix

Exprimés : 32 / votes pour : 32 – votes contre : 0 – abstention : 0

1 Elu (e) ne prend pas part au vote

- **D'APPROUVER** les propositions de gratifications susmentionnées.